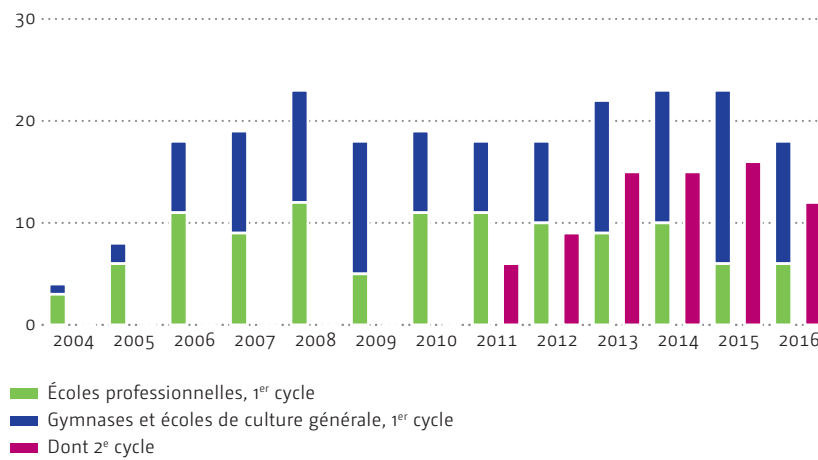


108 Nombre d'évaluations externes réalisées par l'IPES dans les écoles (1^{er} et 2^e cycles d'évaluation), 2004/2005-2016/2017

Données : IPES.

Évaluations externes d'écoles



Dans quinze cantons essentiellement alémaniques et au Liechtenstein, ces évaluations ont été et continueront à être effectuées par l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES), l'agence spécialisée de la CDIP dans ce domaine. Dans huit cantons, il existe des directives concernant la fréquence des évaluations : les mêmes écoles sont évaluées tous les six à huit ans. Ce système a entraîné un nombre croissant d'évaluations de 2^e cycle, c'est-à-dire d'écoles ayant déjà été évaluées pour la deuxième fois par l'IPES (→ figure 108).